



Au centre: Haïlé Menkerios, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies, et Violetta Kikyomya, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies à Madagascar



Commission Nationale Indépendante
des Droits de l'Homme

COMMUNIQUE DE PRESSE

Processus de paix pour les élections

Haïlé MENKERIOS, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies, accompagné notamment de la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies à Madagascar, Mme Violetta Kikyomya, a été reçu au siège de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) aux 07 ha Sud, le mardi 3 octobre 2017.

L'objet de la visite porte sur les défis de l'organisation d'élections justes et transparentes. En effet, « les droits de l'homme sont généralement les premiers à pâtir des conséquences d'une élection non acceptée par tous », a souligné M. Menkerios, qui a expliqué que la finalité est de prévenir les troubles autour des élections, en adoptant une approche qui intègre le respect des Droits de l'Homme.

Les échanges se sont structurés autour de la perception de la CNIDH sur la situation préélectorale, les aléas politiques encourus, ainsi que les dispositions pouvant être adoptées à son niveau avec l'appui du Système des Nations Unies, pour des scrutins respectueux des Droits de l'Homme.

« La CNIDH est opérationnelle depuis maintenant un an. Grâce à l'appui du Système des Nations Unies, à travers le bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF), la Commission a pu visiter jusqu'ici 14 régions sur 22. A chaque passage dans les chefs-lieux de régions et de district, des rencontres sont organisées avec les autorités ainsi que les Organisations de la Société Civile, outre les visites de lieux de détention. Lors de nos descentes, il s'est avéré que les inquiétudes sont bien présentes, généralement en lien avec la corruption qui partout fait régner la loi du plus fort », a expliqué Mireille RABENORO, Présidente de la Commission.

Pour ce qui est du suivi du processus électoral, la CNIDH a commencé à tisser un réseau de points focaux en travaillant de concert avec les Organisations de la Société Civile, les autorités ainsi que les collectivités locales.

« Les descentes effectuées portent aujourd'hui leurs fruits. Des plaintes venant de personnes ou de collectivités victimes de violations des Droits de l'Homme commencent à affluer. Cette confiance du peuple ainsi que des partenaires, à l'instar des Nations Unies et de leurs différentes agences, de l'Union Européenne, de l'Ambassade de France... qui de surcroît nous apportent leur soutien, nous permet d'avancer en attendant le déblocage du budget inscrit dans la Loi de Finances depuis fin 2016 », conclut la Présidente de la CNIDH.

Antananarivo, 4 Octobre 2017